



Maisons-Alfort, le 17 mars 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
du produit mixte
FLEURON, identique à ROS-CLEAN**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1er juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier, déposé par FABRIES AMIFLOR, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FLEURON.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ROS-CLEAN, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9900119, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2014 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FLEURON est bien strictement identique à celle déclarée pour ROS-CLEAN ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FLEURON, présentée par FABRIES AMIFLOR, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ROS-CLEAN.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : FLEURON, PIDQ